



**ACADÉMIE  
DE CRÉTEIL**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

## **Nouvel appel à candidature en qualité de « FAISANT FONCTION » de PERSONNEL DE DIRECTION ADJOINT (année scolaire 2022-2023)**

---

**Division des personnels ATSS et d'encadrement - DPAE  
Bureau des Personnels d'Inspection et de Direction - BPID**

Affaire suivie par : Michèle MERCIER

Tél : 01 57 02 62 35

Mél : [ce.bpid@ac-creteil.fr](mailto:ce.bpid@ac-creteil.fr)

---

*Texte adressé à Mesdames et Messieurs les Inspecteurs d'Académie-Directeurs Académiques des services de l'éducation nationale de la Seine-et-Marne, de la Seine-Saint-Denis et du Val-de-Marne, Mesdames et Messieurs les chefs d'établissements, Mesdames et Messieurs les directeurs des Centres d'Information et d'Orientation*

---

La présente note a pour objet de préciser les personnels concernés, les conditions d'exercice, le régime indemnitaire et les modalités de dépôt des candidatures.

---

### **A PERSONNELS CONCERNÉS**

Ce dispositif s'adresse aux personnels **titulaires de l'académie de Créteil**, notamment :

- aux enseignants des 1<sup>er</sup> et 2<sup>nd</sup> degrés,
- aux personnels d'éducation et d'orientation,
- aux personnels d'inspection,
- aux personnels de catégorie A appartenant à un corps d'administration relevant du ministère de l'éducation nationale, répondant aux conditions exigibles pour l'un des modes d'accès au corps des personnels de direction (concours, détachement, inscription sur la liste d'aptitude).

### **B CONDITIONS D'EXERCICE**

Les personnels faisant fonction peuvent être affectés sur un poste d'adjoint au chef d'établissement dans un collège, un lycée général et technologique ou un lycée professionnel.

**Ils restent titulaires de leur poste et continuent à relever de leur corps d'origine pour leur gestion (mouvement, avancement d'échelon...) et leur rémunération.**

Les missions confiées, temporaires et provisoires, ne peuvent en aucun cas créer de droits pour une nomination en qualité de personnel de direction titulaire.

## **C RÉGIME INDEMNITAIRE**

Les indemnités spécifiques aux enseignants (ISOE notamment, heures supplémentaires, prime ZEP, Indemnité de Sujétion Spéciale pour un titulaire sur zone de remplacement, NBI pour un DDFPT) sont interrompues à compter de la date de la prise de fonctions et remplacées par une indemnité d'intérim équivalente à la part "fonction" de l'indemnité de fonction, responsabilité et résultats (IF2R) de personnels de direction, déterminée en fonction de la catégorie financière de l'établissement dans lequel ils exercent.

<b>Catégorie financière de l'établissement</b>	<b>Montant mensuel brut de l'indemnité d'intérim</b>
1 <sup>ère</sup> , 2 <sup>ème</sup> , 3 <sup>ème</sup> catégorie	333,33 €
4 <sup>ème</sup> catégorie	383,33 €
4 <sup>ème</sup> catégorie exceptionnelle	495,83 €

Néanmoins, si le régime indemnitaire des personnels se révèle être plus avantageux que celui servi en qualité de faisant fonction, le régime le plus avantageux est maintenu.

## **D MODALITÉS DE DÉPÔT DES CANDIDATURES**

Les personnels intéressés adresseront un mail – accompagné d'un CV et d'une lettre de motivation revêtue de l'avis de leur supérieur hiérarchique - à la Direction des Services Départementaux de l'Education Nationale du département dans lequel ils souhaitent exercer :

- Seine-et-Marne : [ce.77ia@ac-creteil.fr](mailto:ce.77ia@ac-creteil.fr)
- Seine-Saint-Denis : [ce.93gestion-perdir@ac-creteil.fr](mailto:ce.93gestion-perdir@ac-creteil.fr)
- Val-de-Marne : [ce.94encadrement@ac-creteil.fr](mailto:ce.94encadrement@ac-creteil.fr)

**Le bureau des personnels d'inspection et de direction sera placé en copie du destinataire :**  
[ce.bpid@ac-creteil.fr](mailto:ce.bpid@ac-creteil.fr)

Les candidats seront contactés par les inspecteurs d'académie – directeurs académiques des services de l'éducation nationale (IA-DASEN) et/ou les inspecteurs académiques – inspecteurs pédagogiques régionaux EVS (IA-IPR EVS) pour un entretien ayant pour objectif de vérifier la motivation, les aptitudes et la connaissance des missions confiées.

Le bureau des personnels d'inspection et de direction reste à votre disposition pour tout complément d'information.

Pour le recteur et par délégation,

Le Secrétaire Général

Mehdi Cherfi